

## **Rapport du Président**

Commission permanente

lundi 25 novembre 2024

N° CP-2024-9-4-10

**N° applicatif 10453**

### **4<sup>ème</sup> Commission**

Commission Solidarité, habitat, insertion, économie sociale et solidaire et lutte contre la pauvreté

### **Direction**

Direction habitat et innovation urbaine

### **Service consulté**

## **HABITAT PUBLIC - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR UNE ACTION D'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE DES ENFANTS DU VOYAGE SUR L'AIRE PERMANENTE D'ACCUEIL D'ERSTEIN ET POUR LA LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE ET INDECENT**

Résumé : Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission permanente :

I. D'approuver l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 2 745 € à l'association AVA Habitat et Nomadisme pour l'accompagnement et le soutien à la scolarisation des enfants du voyage de l'aire permanente d'accueil d'Erstein.

II. D'approuver l'attribution d'une subvention d'investissement de 7 000 € à l'association AVA Habitat et Nomadisme pour un projet d'achat, de transport et de mise en place d'un mobil home et branchements aux réseaux eau et assainissement à Erstein (67), pour une famille défavorisée.

III. D'approuver l'attribution d'une subvention d'investissement de 3 065 € à l'association APPONA 68 pour un projet de raccordement au réseau électrique public d'une maison située à Ruelisheim (68), pour une famille défavorisée.

### **I. Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association AVA Habitat et Nomadisme pour l'accompagnement et le soutien à la scolarisation des enfants du voyage de l'aire permanente d'accueil d'Erstein**

Dans le cadre de l'obligation scolaire, la pérennisation de la scolarisation et aux apprentissages de la lecture et de l'écriture des enfants du voyage a toujours été fragile, en raison d'une durée variable de la scolarité, souvent inférieure à celle de séjour des familles sur les aires d'accueil.

La scolarisation des enfants du voyage est une priorité du volet social du Schéma départemental d'accueil des Gens du voyage (SDAGV) du Bas-Rhin et un groupe de travail a été constitué en 2020 avec l'Education nationale, les centres de ressources Gens du Voyages de la Collectivité européenne d'Alsace et de l'Eurométropole de Strasbourg, les partenaires associatifs et la CAF du Bas-Rhin (CAF 67).

a. Développer des ateliers éducatifs d'apprentissage des savoirs de base

L'association Ava Habitat et Nomadisme intervient régulièrement sur l'aire permanente d'accueil des gens du voyage d'Erstein au titre de la coordination sociale pour une prestation d'accompagnement aux démarches administratives mais également dans l'animation d'un espace de vie sociale agréé par la CAF 67 et coordonné par le Centre de Ressources Gens du Voyage, porté depuis 2018 par la Collectivité européenne d'Alsace par agrément avec la CAF 67.

Avec les constats de non scolarisation des enfants du primaire, l'association fait appel depuis 2022 à une formatrice de la structure « Little Tree » proposant des ateliers éducatifs sur la base de la méthode de pédagogie éducative Montessori. Cette méthode basée sur la liberté de l'enfant dans le choix de ses activités, d'apprentissage par l'expérimentation et l'autonomie, a montré des résultats plus qu'encourageants : assiduité des enfants de 6 à 11 ans, progression dans l'apprentissage de la lecture et du calcul, satisfaction et encouragement des parents....

Les bénéfices constatés de cette intervention, sur l'année scolaire 2022/2023, sont les suivants :

- prise de confiance des enfants en leur capacité d'apprentissage ;
- prise de confiance face à des adultes bienveillants, encourageants et motivants ;
- apprentissage du respect des règles ;
- augmentation des capacités de concentration chez certains enfants.

Six enfants (entre 3 et 12 ans), accompagnés par un parent ont participé à ces ateliers réguliers (30 séances de 3h chacune).

b. Réfléchir en partenariat

A l'initiative du responsable d'équipe du service social de la CeA sur la commune d'Erstein, un groupe de travail partenarial dédié à la scolarisation des enfants de l'aire permanente d'accueil se réunit depuis 2023, avec les objectifs suivants :

- prendre en compte les difficultés et les freins à la scolarisation dans le cadre du suivi des familles ;
- accompagner et inciter les parents à inscrire leurs enfants à l'école ;
- accompagner à la scolarisation l'ensemble des enfants de l'aire.

Ce groupe réunit les acteurs médico-sociaux et socio-éducatifs, les directeurs des deux écoles primaires d'Erstein, la responsable du Centre Communal de l'Action Sociale (CCAS), la référente du Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (Rased), le chef de projet du CEntre De Ressource Gens du Voyage (CEDRE GdV).

Pour la rentrée scolaire 2024/2025, le Centre Académique pour la scolarisation des enfants nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de voyage (CASNAV) est invité à participer à ce projet.

- c. Le soutien financier de la Collectivité pour permettre la poursuite de l'action de septembre 2024 à mai 2025

L'association Ava Habitat et Nomadisme a expérimenté cette forme de travail et en mesure la plus-value (progression rapide des apprentissages, prise de conscience de l'intérêt par les parents, épanouissement des enfants...). Elle sollicite, à nouveau, un appui financier de la Collectivité européenne d'Alsace pour poursuivre son partenariat avec la structure « Little Tree » qui assure les séances de ces apprentissages. Ce soutien financier permettrait à l'association AVA de poursuivre les actions d'animations proposées, tout en offrant une prestation éducative spécialisée qui assure également l'adhésion des parents.

Les ateliers se dérouleront en lien avec l'ensemble des intervenants y compris l'école, de septembre 2024 à mai 2025, hors vacances scolaires, à raison de deux heures tous les 15 jours, soit 15 demi-journées sur 9 mois.

Il est proposé à la Commission permanente, d'une part, d'attribuer une subvention de fonctionnement à hauteur de 2 745 € à l'association Ava Habitat et Nomadisme afin de poursuivre la mise en œuvre d'ateliers Montessori sur l'aire permanente d'accueil des gens du voyage d'Erstein et, d'autre part, d'approuver la convention de partenariat y afférente jointe en annexe au présent rapport.

Cette subvention de fonctionnement fera l'objet d'un versement unique.

La commission Centre Alsace et d'équité territoriale a donné un avis favorable à la proposition de subvention sur les crédits de la Collectivité européenne d'Alsace, lors de sa réunion du 4 novembre 2024.

## **II. Attribution d'une subvention d'investissement à l'association AVA Habitat et Nomadisme pour un projet d'achat, de transport et de mise en place d'un mobil home et branchements aux réseaux eau et assainissement pour un ménage à Erstein (67)**

L'association AVA Habitat et Nomadisme mène des actions d'aide et d'accompagnement pour des travaux d'urgence (électrification, adduction d'eau, assainissement, etc.), pour des relogements (dans des chalets, des modules d'habitation, des habitations légères de loisirs, etc.) et pour la création de logements adaptés (logements sociaux, auto-construction ou auto réhabilitation) ou de terrains familiaux.

Il est rappelé que, pour l'année 2024, la Collectivité européenne d'Alsace apporte son soutien financier au pôle habitat de l'association AVA Habitat et Nomadisme via une subvention de fonctionnement de 90 230 € dédiée à des actions d'accompagnement, de 20 micro-projets d'amélioration des conditions d'habitat précaire, à raison 1 ETP d'Agent développement habitat, 0.8 ETP d'agent technique et 0.2 ETP de direction et de secrétariat (délibération n° CP 2024-6-4-2 de la Commission permanente du 5 juillet 2024 comme pour le projet porté par l'APPONA 68).

Son action s'inscrit dans le déploiement du fonds Alsace Renov', axe « réussir la transition énergétique en amplifiant la rénovation des logements », de la nouvelle stratégie de l'habitat pour l'Alsace 2024-2029 adoptée par le conseil de la Collectivité européenne d'Alsace lors de l'assemblée plénière du 15 mars 2024 (CD-2024-1-4-2) : fiche action 1.3 « Améliorer les conditions d'habitat des publics fragiles mal-logés par le traitement de l'habitat insalubre dégradé et la résorption des sites d'habitat précaires ».

Parmi les 20 micro-projets programmés en 2024 précités, l'association AVA Habitat et Nomadisme sollicite l'aide financière de la Collectivité européenne d'Alsace pour le

financement d'un projet d'achat, de transport et de mise en place d'un mobil home et branchements aux réseaux eau et assainissement, initié dès 2020, pour un ménage très défavorisé, composé d'une mère isolée avec ses deux enfants de 14 et 16 ans résidant actuellement dans une caravane vétuste sur l'aire permanente d'accueil des gens du voyage d'Erstein. La crise sanitaire liée à la COVID, la modification du PLUi qui était en cours sur le territoire intercommunal du Canton d'Erstein et l'obtention du permis de construire et d'installer un mobil home sur le terrain à Erstein appartenant à la grand-mère de Madame et jouxtant l'aire permanente d'accueil des gens du voyage, il a été possible de projeter l'achat d'un mobil home.

Le partenariat local, l'accompagnement par le service social de secteur de la Collectivité européenne d'Alsace (CeA) associé à celui du Centre Communal d'Action Sociale d'Erstein (CCAS) et la mobilisation de la famille ont permis à l'association AVA habitat et nomadisme de monter une opération avec un plan de financement équilibré pour un coût total de 17 500 €.

Plan de financement prévisionnel :

Collectivité européenne d'Alsace	(40,00 %)	7 000,00 €
Procivis Alsace	(10,00 %)	1 750,00 €
Caisse d'Allocations Familiales 67	(10,00 %)	1 750,00 €
Fondation Abbé Pierre	(14,28 %)	2 500,00 €
CeA- Secours Financier Exceptionnel	( 2,29 %)	400,00 €
CCAS d'Erstein	( 6,29 %)	1 100,00 €
Famille	(17,14 %)	3 000,00 €

Il est proposé à la Commission permanente, d'une part, d'attribuer une subvention d'investissement d'un montant total de 7 000 €, selon la répartition précitée, à l'association AVA habitat et nomadisme pour un projet d'achat, de transport et de mise en place d'un mobil home et branchements aux réseaux eau et assainissement pour un ménage à Erstein et détaillé dans l'annexe financière jointe au présent rapport et, d'autre part, d'approuver la convention de partenariat y afférente jointe en annexe au présent rapport.

Cette subvention d'investissement fera l'objet d'un versement unique.

La commission Centre Alsace et d'équité territoriale a donné un avis favorable à la proposition de subvention sur les crédits de la Collectivité européenne d'Alsace, lors de sa réunion du 4 novembre 2024.

### **III. Attribution d'une subvention d'investissement de 3 065 € à l'association APPONA 68 pour un projet de raccordement au réseau électrique public d'une maison située à Ruelisheim (68), pour une famille défavorisée**

Ce financement s'inscrit dans le déploiement du fonds Alsace Renov', axe « réussir la transition énergétique en amplifiant la rénovation des logements », de la nouvelle stratégie de l'habitat pour l'Alsace 2024-2029 adoptée par le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace lors de l'assemblée plénière du 15 mars 2024 (délibération n°CD-2024-1-4-2) : fiche action 1.3 « Améliorer les conditions d'habitat des publics fragiles mal-logés par le traitement de l'habitat insalubre dégradé et la résorption des sites d'habitat précaires ».

Il s'agit d'une famille composée d'un couple et de leur 4 enfants âgées de 6 mois à 6 ans habitant dans une maison à Ruelisheim. La maison appartenait à la grand-mère de Monsieur qui l'occupait plutôt comme un terrain de loisirs à la belle saison, en 2020 la famille s'y est installé.

Le terrain dispose d'un puits pour l'alimentation en eau et d'une fosse septique mais il n'a jamais été raccordé à l'électricité. La maison est située à moins de 200 mètres des premières habitations. Bien que présente de très longue date, le site construit n'a jamais été intégré en zone urbanisée ou urbanisable lors de l'élaboration du POS/PLU ou des modifications successives.

Actuellement l'électricité est produite par un groupe électrogène présentant deux inconvénients : le coût pouvant aller jusqu'à 20 à 30 € de carburant par jour et le bruit, certains voisins l'ont fait remarquer à la Mairie. L'absence de puissance électrique entraîne également des difficultés pour faire tourner une machine à laver le linge pourtant nécessaire avec 4 enfants en bas âges.

ENEDIS a établi un devis d'un montant de 10 213,92 € TTC pour les travaux de raccordement de cette maison au réseau électrique public.

Au titre de cette opération, APPONA 68 sollicite la Collectivité européenne d'Alsace pour l'attribution d'une subvention d'un montant maximal de 3 065 € afin de contribuer à l'amélioration des conditions de vie de ce ménage défavorisé.

Le projet est soutenu par la Commune et cofinancé dans le cadre d'un partenariat par la Fondation Abbé Pierre, Procivis Alsace et la CAF du Haut-Rhin. Bien que très modeste, la famille participe aussi financièrement.

Plan de financement prévisionnel :

Collectivité européenne d'Alsace	(30,00 %)	3 065,00 €
Procivis Alsace	(10,00 %)	1 021,39 €
Caisse d'Allocations Familiales 67	(19,58 %)	2 000,00 €
Fondation Abbé Pierre	(20,07 %)	2 050,00 €
Famille	(20.30 %)	2 077,53 €

Il est proposé à la Commission permanente, d'une part, d'attribuer une subvention d'investissement d'un montant total de 3.065 € à l'association APPONA 68 pour le projet précité et détaillé dans l'annexe financière jointe au présent rapport et, d'autre part, d'approuver la convention de partenariat y afférente ci-jointe.

Cette subvention d'investissement fera l'objet d'un versement unique.

La commission Agglomération Mulhouse a donné un avis favorable à la proposition de subvention sur les crédits de la Collectivité européenne d'Alsace, lors de sa réunion du 8 novembre 2024.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'approuver l'octroi d'une subvention de fonctionnement à l'association Ava Habitat et Nomadisme, à hauteur de 2 745 € pour la réalisation d'une action d'accompagnement à la scolarité des enfants de l'aire permanente d'accueil des gens du voyage d'Erstein sur la période de septembre 2024 à mai 2025, hors vacances scolaires, à raison de deux heures tous les 15 jours, soit 15 demi-journées sur 9 mois, via la mise en œuvre d'ateliers Montessori ;
- D'approuver la convention de partenariat jointe en annexe au présent rapport, à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et l'association Ava Habitat et Nomadisme détaillant notamment les éléments relatifs à l'action d'accompagnement à la scolarité précitée ainsi que les modalités de versement de

la subvention de fonctionnement précitée et de m'autoriser à la signer ;

- D'autoriser le prélèvement des crédits correspondants, soit 2 745 € sur le programme P043-Opération 001-Enveloppe 02-Chapitre 65-Fonction 554-Nature 65748 ;
- D'approuver le principe de la participation de la Collectivité européenne d'Alsace au co-financement porté, par l'association AVA Habitat et Nomadisme, pour un projet d'achat, de transport et de mise en place d'un mobil home et branchements aux réseaux eau et assainissement pour un ménage à Erstein (67) ;
- D'attribuer dans le cadre du déploiement de la nouvelle stratégie habitat pour l'Alsace 2024-2029 au titre de l'axe « réussir la transition énergétique en amplifiant la rénovation des logements » et du fonds Alsace Renov', une subvention d'investissement à l'association AVA Habitat et Nomadisme, d'un montant total de 7.000 €, représentant 40 % du coût du projet précité estimé à 17 500 €, pour le projet précité destiné à contribuer à l'amélioration des conditions de vie d'un ménage très défavorisé, à Erstein, tel que détaillé en annexe au présent rapport ;
- D'approuver la convention de partenariat, jointe en annexe au présent rapport, détaillant notamment les éléments relatifs au projet précité-ainsi que les modalités de versement de la subvention d'investissement précitée, à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et l'association AVA habitat et nomadisme et de m'autoriser à la signer ;
- D'autoriser le prélèvement des crédits correspondants, soit 7 000 € sur le programme P037-Opération 007-Enveloppe 13-Chapitre 204-Fonction 552-Nature 20422 ;
- D'approuver le principe de la participation de la Collectivité européenne d'Alsace au co-financement porté, par l'association pour la Promotion des Populations d'Origine Nomade d'Alsace (APPONA 68) pour le projet de raccordement au réseau électrique public d'une famille (un couple et leur 4 enfants) habitant dans une maison à Ruelisheim (68) ;
- D'attribuer dans le cadre du déploiement de la nouvelle stratégie habitat pour l'Alsace 2024-2029 au titre de l'axe « réussir la transition énergétique en amplifiant la rénovation des logements » et du fonds Alsace Renov', une subvention d'investissement à l'APPONA 68, d'un montant total de 3 065 € représentant 30% du coût du projet précité estimé à 10 213,92 € pour contribuer à l'amélioration des conditions de vie d'un ménage très défavorisé, telles que détaillées en annexe au présent rapport ;
- D'approuver la convention de partenariat, jointe en annexe au présent rapport détaillant notamment les éléments relatifs au projet précité ainsi que les modalités de versement de la subvention d'investissement précitée, à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et l'association APPONA 68 et de m'autoriser à la signer ;
- D'autoriser le prélèvement des crédits correspondants, soit 3 065 € sur le programme P037 - Opération 007 - Enveloppe 13 - Chapitre 204 - Fonction 552 - Nature 1414.

Les crédits concernés seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	NATANA	Montant
P043	O001	P043E02	P043O001T94	(3331) 65-65748-554	2 745 €
P037	O007	P037E13	P037O007T95	(1414) 204-20422-552	7 000 €
P037	O007	P037E13	P037O007T95	(1414) 204-20422-552	3 065 €
TOTAL					12 810 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

.